

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Terra Grow

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié. Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Terra Grow
Aspect	Liquide.
Numéro du produit	MX0008-04.6
Identification interne	A30603
Taille du récipient	100 mL - 20 L 0.0264 - 5.28 gal

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Engrais.
Utilisations déconseillées	Utiliser seulement pour les applications prévues.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Bertels B.V. Ommelpad 2 6035 PC Ospel The Netherlands www.plagron.com ☎ +31 (0)495 63 15 59 ✉ msds@bertelsholland.com
-------------	---

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	+31 (0)6 51 66 52 10 +31 (0)6 27 84 19 52
--------------------------	--

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	NC Non Classé
--------------------	---------------

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Terra Grow

phosphoric acid		1-5%
Numéro CAS: 7664-38-2	Numéro CE: 231-633-2	
Classification Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318		

nitric acid ... %		<1%
Numéro CAS: 7697-37-2	Numéro CE: 231-714-2	
Classification Ox. Liq. 3 - H272 Skin Corr. 1A - H314 Eye Dam. 1 - H318		

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	En cas de doute, consulter un médecin rapidement. Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical.
Inhalation	Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ou ceinture. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Ingestion	Aucune recommandation particulière. Si l'irritation de la gorge ou la toux persiste, procéder comme suit. Rincer la bouche. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact cutané	Aucune recommandation particulière. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact oculaire	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Protection des secouristes	Utiliser un équipement de protection approprié aux produits environnants.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	Aucun symptôme particulier connu. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.
Contact cutané	Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne.
Contact oculaire	Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin	Traiter en fonction des symptômes.
Traitements particuliers	Pas de traitement particulier requis.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Terra Grow

Moyens d'extinction appropriés	Le produit n'est pas inflammable. Eteindre l'incendie avec de la mousse résistant aux alcools, du dioxyde de carbone, de la poudre sèche ou de l'eau diffusée. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.
---------------------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.
---	--

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.
-----------------------------	---

Produits de combustion dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie	Eviter de respirer les gaz ou vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Si une fuite ou un déversement ne s'est pas enflammé, utiliser de l'eau pulvérisée pour disperser les vapeurs et protéger les personnes qui arrêtent la fuite. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution des eaux, informer les autorités compétentes.
--	--

Equipements de protection particuliers pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés. Les vêtements des pompiers, conformes à la norme européenne NF EN 469 (comprenant casques, bottes et gants) fourniront une protection de base pour les incidents chimiques.
---	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Aucune recommandation particulière. Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.
----------------------------------	---

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.
--	---

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Éliminer le contenu/réceptacle selon les réglementations nationales.
------------------------------	---

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections	Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.
--------------------------------------	--

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations	Conserver hors de la portée des enfants. Lire et suivre les recommandations du producteur. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Garder le conteneur fermement scellé quand il n'est pas utilisé. Eviter la formation de brouillards.
-----------------------------------	---

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail	Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
---	---

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage	Stocker à l'écart des produits incompatibles (voir Section 10). Aucune recommandation particulière.
Classe de stockage	Stockage de produits chimiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.
---	--

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

phosphoric acid

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 0,2 ppm 1 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 0,5 ppm 2 mg/m³

nitric acid ... %

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 1 ppm 2,6 mg/m³

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés	Aucune ventilation particulière requise.
--	--

Protection des yeux/du visage	Aucune protection particulière des yeux nécessaire lors d'une utilisation normale. Déversements importants: Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.
--------------------------------------	--

Protection des mains	Aucune protection des mains particulière recommandée.
-----------------------------	---

Autre protection de la peau et du corps	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
--	--

Mesures d'hygiène	Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
--------------------------	--

Protection respiratoire	Aucune recommandation particulière. Prévoir une ventilation suffisante. Déversements importants: Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante.
--------------------------------	--

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Pas considéré comme dangereux pour l'environnement.
---	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	Liquide limpide.
Couleur	Incolore à jaune pâle.
Odeur	Sans odeur.
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
pH	pH (solution concentrée): 0.8 - 1.4
Point de fusion	Pas d'information disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Pas d'information disponible.
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas d'information disponible.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'information disponible.
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.
Densité relative	1.07 - 1.11 @ 20°C/68°F 1.07 - 1.11 g/ml
Solubilité(s)	Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage	Pas d'information disponible.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'information disponible.
Température de décomposition	Pas d'information disponible.
Viscosité	Pas d'information disponible.
Propriétés explosives	Non applicable.
Propriétés comburantes	Non applicable.

9.2. Autres informations**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Réactivité	Voir les autres sous-sections de cette section pour avoir plus de détails.
------------	--

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé. Stable dans les conditions de stockage prescrites.
--------------------	---

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.
--------------------------------------	--

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Il n'existe pas de conditions connues qui sont susceptibles d'entraîner une situation dangereuse.
----------------------------	---

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
-------------------------------	---

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Ne se décompose pas utilisé ou stocké comme recommandé. Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Gaz et vapeurs nocifs.
--	--

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques	Pas considéré comme dangereux pour la santé selon la réglementation en vigueur.
------------------------------	---

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale)	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée)	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation)	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
---	---

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur l'animal	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
-----------------------------	---

pH extrêmes	≤ 2 Corrosif.
--------------------	---------------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
---	---

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
-------------------------------------	---

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--------------------------------	---

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

Cancérogénicité

Cancérogénicité	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
------------------------	---

Cancérogénicité CIRC	Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.
-----------------------------	--

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

Toxicité pour la reproduction - développement	Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.
--	---

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.
----------------------------------	---

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.	Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une exposition répétée.
-------------------------------------	---

Terra Grow

Danger par aspiration

Danger par aspiration Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Information générale Pas de danger spécifique pour la santé connu. La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

Inhalation Aucun symptôme particulier connu. Spray/brouillards peuvent provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

Contact cutané Aucun symptôme particulier connu. Peut provoquer une gêne.

Contact oculaire Aucun symptôme particulier connu. Peut être légèrement irritant pour les yeux.

Voie d'exposition Ingestion Inhalatoire Contact cutané et/ou oculaire.

Organes cibles Pas de toxicité spécifique pour certains organes cibles connue.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas considéré comme dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

12.1. Toxicité

Toxicité Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité La dégradabilité du produit n'est pas connue.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Pas d'information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Le produit est soluble dans l'eau et peut se répandre dans les hydrosystèmes. Le produit n'est pas volatile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucun connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Minimiser ou éviter partout où c'est possible la production de déchets. Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

Méthodes de traitement des déchets Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

Etiquettes de transport

Aucun marquage transport nécessaire.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac
conformément à l'annexe II de
la convention Marpol 73/78 et
au recueil IBC

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

Inventaires

UE (EINECS/ELINCS)

Aucun ingrédient n'est listé ou exempté.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Terra Grow

Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité	ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.
	ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.
	RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.
	IATA: Association Internationale du Transport Aérien.
	ICAO-TI: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.
	IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
	CAS: Chemical Abstracts Service.
	ETA: Estimation de la toxicité aiguë
	CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).
	DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .
	CE ₅₀ : La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.
	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.
Sigles et abréviations utilisés dans la classification	vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.
	Eye Dam. = Lésions oculaires graves
Procédures de classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Eye Dam. 1 - H318: : Méthode par le calcul.
Conseils de formation	Lire et suivre les recommandations du producteur.
Numéro de FDS	4534
Mentions de danger dans leur intégralité	H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
	H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
	H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.